

Service du greffe et des archives

PAR COURRIEL
[REDACTED]

Le 16 janvier 2025

[REDACTED]

N/Réf. : 25 01 09 0032

**Objet : Avis de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)
concernant la démolition du vieux Colisée**

[REDACTED]

Pour faire suite à votre demande parvenue à notre bureau le 9 janvier 2025 concernant l'objet mentionné en titre, nous vous informons, en vertu des articles 1, 9 et 47 paragraphe 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, dont nous joignons copie à titre d'information, que nous ne pouvons y donner suite car nous ne retraçons aucun document à cet effet.

Le Comité exécutif a mandaté la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec par la résolution CE-2024-1718 en date du 15 novembre 2024 (sommaire PA2024-183) pour l'obtention d'un avis relativement à l'avenir du Colisée de Québec sur le site d'ExpoCité. La Commission a tenu des rencontres de travail sur le sujet en novembre et en décembre 2024. Le document résultant de l'avis de la CUCQ n'est actuellement pas disponible puisque la rédaction n'est pas complétée. Il sera disponible au cours des prochaines semaines.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

La responsable de l'accès substitut,



Danielle Tremblay, notaire

/sd

p.j.